



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 71334

Texte de la question

Se référant à sa volonté de donner une impulsion nouvelle à la prévention et à la lutte contre la violence scolaire (20 juin 2001) s'agissant, selon ses propres termes, d'« un axe fort de sa politique », M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui préciser, après les rencontres nationales de la prévention prévues en novembre 2001, l'état actuel de mise en place, à titre expérimental, de postes d'assistantes sociales auprès des inspecteurs de l'éducation nationale du primaire.

Texte de la réponse

Le 20 juin 2001, lors de la Journée nationale organisée au Collège de France par le Comité national de lutte contre la violence à l'école, le ministre de l'éducation nationale a annoncé sa décision d'expérimenter la mise en place de quelques postes d'assistants de service social de l'éducation nationale auprès des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription primaire. Il s'agissait là d'une mesure tout à fait nouvelle dans l'organisation du système éducatif français, où jusqu'alors seuls les établissements du second degré pouvaient se voir attribuer un poste d'assistant(e) social(e), le premier degré étant quant à lui couvert par les services d'aide sociale à l'enfance des conseils généraux. Cette mise en place, à titre expérimental, de postes d'assistants sociaux dans le premier degré a comme objectif de mieux repérer les difficultés des jeunes enfants et de faciliter la liaison école-famille, en particulier lorsqu'il s'agit des familles les plus en difficulté. L'annonce faite le 20 juin 2001 était celle d'une expérimentation à la rentrée 2002, dans des circonscriptions situées dans des zones concernées par le plan de lutte contre la violence. Lors de la rencontre rendant hommage aux établissements engagés dans la bataille pour le respect à l'école, le 30 janvier dernier, le Premier ministre s'est fait l'écho de la proposition du ministre de l'éducation nationale en rappelant que, compte tenu des résultats très positifs d'une telle expérimentation en Seine-Saint-Denis, il y aurait dans les années à venir une généralisation progressive de nomination d'assistants sociaux dans les circonscriptions les plus difficiles, pour intervention dans les écoles maternelles et élémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71334

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7489

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1118